



Séance du 10 mars 2024

L'an deux-mille vingt-quatre et le lundi dix-huit mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BASTIAT Corinne, M. BERGES Christophe, Mme BOUTET Valérie, M. CIARAVINO Aurélien, M. CLAVE Laurent, Mme DAUNIS Sylvie, M. DESTRIBOIS Patrick, M. DESTRIBOIS Frédéric, Mme DULAU Nelly, Mme DUPOUY Sylvie, M. DUTOYA Philippe, Mme IRIGOYEN Jacqueline, M. LESBARRERES Eric, Mme MOIMBE Maryse

Procurator(s) :

Etai(en)t absent(s) :

Etai(en)t excusé(s) :

M. LOUBERE Sébastien

Date de la convocation
11 mars 2024

Date d'affichage
11 mars 2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

19/03/2024
et publication du
19/03/2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Philippe DUTOYA, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 797,35
- un excédent reporté de :	257 047,08
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	309 844,43
- un déficit d'investissement de :	46 034,59
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	46 034,59

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	309 844,43
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	46 034,59
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	263 809,84
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	46 034,59

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SAINTE COLOMBE

Le Maire Philippe DUTOYA

le(s) secrétaire(s) de séance

